

No de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal, tenue le lundi 18 avril 2016, à 19 h 30 à la salle des délibérations de l'hôtel de ville sous la présidence de M. Martin Sauvé, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Raynald Gobeil, district n° 1
M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Jules Bouchard, district n° 3
M. Romuald Tremblay, district no 4
M. Claude Tremblay, district n° 5

Assiste également à cette séance :
Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Est absent :
M. Jean-François Néron, district n° 6

Nombre de citoyens présents : 0

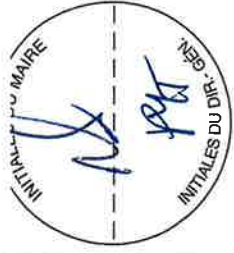
1. MOT DE BIENVENUE

Le maire procède à l'ouverture de la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. États financiers et rapports de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2015
4. Avis de motion - Règlement 341-16 relatif au traitement des membres du conseil municipal
5. Achat de jeux d'eau



No de résolution
ou annotation

6. Octroi de mandat à TVA - Publicité du Quartier bo-
réal
7. Octroi de mandat à Pierre-Luc Pilote, arpenteur-
géomètre de la firme Girard Tremblay Gilbert pour
la réalisation d'un levé topographique sur la pro-
priété de Mme Rita Harvey
8. Règlement final du dossier de l'ex-directeur des
loisirs
9. Période de questions
10. Levée de la séance

2.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-86

Il est proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil pré-
sents:

Que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que ré-
digé

Acceptée

3. ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DE L'AUDITEUR IN- DÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

ATTENDU QUE les états financiers au 31 décembre 2015 de
la municipalité de Saint-Nazaire ont été audités par la firme
Deloitte S.E.N.C.R.L.(s.r.l.

ATTENDU QUE les rapports de l'auditeur indépendant émis
par la firme Deloitte concernent les états financiers et le taux
global de taxation au 31 décembre 2015

EN CONSÉQUENCE il est

Proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Jules Bouchard

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

16-87

Que les membres du conseil municipal de Saint-Nazaire
approuvent les états financiers audités au 31 décembre
2015 tel que présentés et reçus

Acceptée

4. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 341-16 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Rollande Côté, conseillère, donne avis de motion que
sera présenté, lors d'une séance ultérieure, le règlement
341-16 relatif au traitement des membres du conseil municipi-
pal

5. ACHAT DE JEUX D'EAU

ATTENDU QU'il est prévu au programme triennal
d'immobilisations 2016-2017-2018, adopté le 14 décembre
2015, de faire l'achat de jeux d'eau

057



No de résolution
ou annotation

16-88

ATTENDU QUE l'entreprise Go-Élan a déposé une offre de service pour l'achat de deux jeux d'eau au coût de 4 137,98 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE il est

Proposé par Claude Tremblay

Appuyé par Romuald Tremblay

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire acquière les deux jeux d'eau tel que proposé à l'offre de services P-00639 de l'entreprise Go-Élan au coût de 4 137,98 \$ plus les taxes applicables

Que le tout soit payé par le fonds de roulement sur 5 ans

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 08000 300 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay,

Directeur général et secrétaire-trésorier

- 18 avril 2016 -

Acceptée

6. OCTROI DE MANDAT À TVA - PUBLICITÉ DU QUARTIER BORÉAL

ATTENDU QUE la municipalité se doit de promouvoir le développement résidentiel du quartier Boréal

ATTENDU QUE TVA Saguenay Lac-Saint-Jean a déposé une offre de service pour la publicité du quartier Boréal au coût de 10 006,08 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE il est :

Proposé par Jules Bouchard

Appuyé par Raynald Gobeil

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

16-89

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie un mandat publicitaire à TVA Saguenay Lac-Saint-Jean pour le quartier Boréal au coût de 10 006,08 \$ plus les taxes applicables

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 11000 723 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay,

Directeur général et secrétaire-trésorier

- 18 avril 2016 -

Acceptée



No de résolution
ou annotation

16-90

16-91

7. **OCTROI DE MANDAT À PIERRE-LUC PILOTE, ARPEN-TEUR-GÉOMÈTRE DE LA FIRME GIRARD TREMBLAY GILBERT POUR LA RÉALISATION D'UN LEVÉ TOPOGRAPHIQUE SUR LA PROPRIÉTÉ DE MME RITA HARVEY**

ATTENDU QU'un levé topographique doit être réalisé sur la propriété de Mme Rita Harvey

ATTENDU QUE la firme d'arpenteur Girard Tremblay Gilbert a déposé une offre de service pour la réalisation dudit levé topographique au coût de 3 250 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE il est
Proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Raynald Gobeil
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroi le mandat de levé topographique à la firme d'arpenteur-géomètre Girard Tremblay Gilbert au coût de 3 250 \$ plus les taxes applicables

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 61000 411 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay, - 18 avril 2016 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

8. **RÈGLEMENT FINAL DU DOSSIER DE L'EX-DIRECTEUR DES LOISIRS**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire est défenderesse dans une cause entendue par la Commission des relations de travail (CRT) relativement à l'abolition de poste de directeur des loisirs

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire et l'ex-directeur des loisirs, Maxime Gagné ont conclu une entente hors cour pour le règlement final du dossier

EN CONSÉQUENCE il est
Proposé par Jules Bouchard
Appuyé par Claude Tremblay
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire signe une entente hors cour avec l'ex-directeur des loisirs, Maxime Gagné, pour le règlement final du dossier selon les modalités convenues entre les deux parties

Que le tout soit payable à même l'excédent accumulé non affecté



No de résolution
ou annotation

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 19010 412 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution

Pierre-Yves Tremblay,

Directeur général et secrétaire-trésorier

- 18 avril 2016 -

Acceptée

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question de l'assemblée

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Rollande Côté

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

16-92

| Que la séance soit levée à 19 h 47

Adoptée

Saint-Nazaire, le 18 avril 2016



M. Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général



M. Martin Sauvé,
Maire

